Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260310-202613-DE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
18

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2026

DCM 2026.03.9 - 13

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire **: Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ -** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux **: Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Régine DOLLÉ, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Était absent excusé et a donné procuration :
- Monsieur **Eric APTEL** à Madame **Fabienne BAMOND**

Madame **Fabienne BAMOND** a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET – VNF (VOIES NAVIGABLES DE FRANCE) : RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

Il s'agit de l'autorisation temporaire par VNF pour la mise en place et l'entretien de 3 bancs et de 3 poubelles le long du canal.

La convention d'usage temporaire non exclusif du domaine public fluvial n° 71422100062 signée entre VNF et la commune d'ILLFURTH le 16 novembre 202 a pris effet le 1er avril 2021pour une durée de 5 ans et arrive à son terme.
Il est proposé au conseil d'approuver le renouvellement de la convention d'occupation précaire du domaine public de VNF pour une durée de 5 années à compter du 1er avril 2026 pour l'implantation de 3 bancs et de 3 poubelles le long du canal :
- L'entretien de ce mobilier et le vidage des poubelles est à la charge de la commune,
- L'occupation du terrain se fait à titre gracieux.

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la reconduction de la convention avec les Voies Navigables de France,
AUTORISE le maire à signer tout document afférent.

ILLFURTH, le 10 mars 2026

MAIRIE d'ILLFURTH (HAUT-RHIN)

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

Fabienne BAMOND
Adjointe au Maire